

EMRIP 17-21 Juillet 2023

Jeudi 20 Juillet

Item 9 : United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples, including report on establishing monitoring mechanisms.

Speaker : Claudette Pauline

Group : Chagos Asylum People

Bonjour mesdames et messieurs, je suis originaire de l'île de Peros Banhos, qui fait partie de l'archipel des Chagos d'où j'ai été expulsée de force pour faire place à une base militaire américaine. Les Chagossiens ont subi de nombreuses injustices et violations des droits de l'homme et cela se produit toujours après plus de 50 ans d'exil. Les États-nations ont pu ignorer les droits autochtones des Chagossiens pendant plus de 50 ans. Il est important que l'ONU surveille la mise en œuvre de ses conventions

Toute personne a droit au travail, au libre choix de son emploi, à des conditions de travail justes et favorables et à la protection contre le chômage. Quand nous sommes arrivés à Maurice, nous n'étions pas reconnus comme des êtres humains. Certains d'entre nous ont été licenciés lorsque des employeurs mauriciens ont découvert que nous étions des Chagos. Les Chagossiens ont dû fouiller les poubelles dans la rue pour trouver des sacs en plastique contenant du pain rassis. Les Mauriciens ne considéraient pas les Chagossiens comme les leurs.

La culture inclut la nationalité (les Chagossiens ne sont pas des Mauriciens). Nous sommes une population majoritairement afro-créole avec une culture unique aux origines diverses. Les Chagossiens (principalement catholiques romains) ont été marginalisés, traités comme des étrangers, humiliés pour leur patois et leur couleur de peau et ont été victimes de racisme et de discrimination à Maurice

Il a été prouvé qu'il y avait une population d'environ 2000 personnes nées aux Chagos malgré le mensonge du gouvernement britannique à l'époque, affirmant que tous les Chagossiens étaient des ouvriers émigrés des Seychelles et de Maurice. Aujourd'hui, nous avons le sentiment que le gouvernement mauricien joue le même jeu en ne nous reconnaissant pas comme peuple autochtone, et même en portant ces arguments devant la Cour internationale de justice.

Les Chagossiens doivent avoir le droit de déterminer leur propre statut souverain. Maurice a présenté les Chagossiens comme des Mauriciens à la CIJ et c'est faux. Priver les Chagossiens de leur droit à « l'autodétermination » constitue également une violation de l'article 15 de la Déclaration Universelle des droits de l'homme. Il est maintenant temps pour l'ONU de défendre les Chagossiens contre ces atteintes aux droits humains et indigènes.